

SICTOM LOIR ET SARTHE COMPTE RENDU SIMPLIFIE COMITE SYNDICAL 12 DECEMBRE 2020

Destinataires : Elus / Presse

PREAMBULE

1- Fusion

Un comité de pilotage s'est tenu le 26 novembre en présence des Présidents et Directeurs des communautés de communes et des syndicats.

Le bureau d'études KPMG est chargé de préparer un état des lieux de l'exercice actuel de la compétence et de présenter les avantages et inconvénients de la création d'un grand syndicat.

Deux autres comités de pilotage ont été fixés les 15 et 29 janvier 2021 pour une décision début février.

Le calendrier est très serré et 2 enjeux sont très importants : la stabilité des tarifs pour les usagers et une gouvernance qui doit rester proche des citoyens.

2- Présentation SPL Anjou Tri Valor

La SPL ANJOU TRI VALOR représente 608 000 hbts, elle est composée des collectivités suivantes :

- **SIVERT DE L'EST ANJOU :**
 - SMITOM Sud Saumurois,
 - SMIPE VAL TOURAINE ANJOU,
 - SICTOM Loir et Sarthe,
 - Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,
 - Communauté de Communes Baugeois-Vallée (secteur Baugé en Anjou),

- **ANGERS LOIRE METROPOLE,**
- **ANJOU BLEU COMMUNAUTE,**
- **SISTO,**
- **SYCTOM DU LOIRE BECONNAIS et ses environs.**

- **Conception, réalisation, exploitation, maintenance du futur centre de tri**
- **Capacité de la chaîne de tri : 30 000 Tonnes annuelles (peut traiter 35 000T max)**
- **Durée du contrat : 2 années de travaux + 6 années d'exploitation + 1 année de reconduction**

1- PREVENTION

1- Composteurs partagés

Le service Prévention a pour objectif de déployer le compostage partagé sur tout le territoire en 2021.

Déjà, 2 communes sont intéressées : Juvardeil et Montreuil-sur-Loir.

Toutes les autres communes sont amenées à réfléchir à cette proposition.

2- Plans d'actions projet rue zéro déchet

L'objectif est de poursuivre la dynamique lancée avec les défis familles et afin d'impliquer la population plus largement, le prochain défi Zéro Déchet sera décliné dans une rue entière : la rue d'Anjou à Tiercé.

Après discussion avec l'association partenaire principal de ce projet, le CPIE Vallée de la Sarthe et du Loir, un plan d'action est envisagé et les premiers courriers devraient partir début janvier.

3- Utilisation broyeurs

Le SICTOM Loir et Sarthe est propriétaire de 2 broyeurs :

- 2010 : achat d'un broyeur motorisé sur châssis routier (remplacement en 2017)
- 2015 : achat d'un broyeur à entraînement prise de force (tracteur)

Ces 2 broyeurs sont mis à disposition des collectivités adhérentes au SICTOM à titre gratuit.

Ce matériel à usage professionnel admet des végétaux jusqu'à 10 cm de diamètre.

Objectifs :

- favoriser l'adoption de pratiques exemplaires en matière de valorisation des déchets d'espaces verts et limiter les apports en déchèteries, brûlage...
- Permettre aux communes d'organiser localement des opérations de broyage des déchets verts des habitants pour limiter les apports en déchèterie.

Le bureau souhaite augmenter l'utilisation de ces broyeurs à travers 2 actions :

- ❶ Sensibilisation des agents et nouveaux élus (ex : démonstration du matériel dans les communes) afin de :
 - maintenir et développer la pratique à l'échelle des espaces verts
 - promouvoir l'organisation d'opérations de broyage à destination des habitants
- ❷ Intensification des opérations de broyage en déchèterie pour :
 - agir sur le gisement apporté par les usagers,
 - alimenter les cellules de distribution de broyat aménagées en 2020,
 - promouvoir la pratique auprès des usagers (en lien avec le dispositif de soutien à l'achat d'un broyeur)

2- PRE-COLLECTE / COLLECTE

1- Marché collecte

Le marché de collecte a été publié le 6 novembre dernier pour une réponse attendue le 8 janvier 2021.

La commission d'appel d'offres se réunira le 2 février (réunion de bureau) et le comité syndical pourra délibérer le 13 février.

2- Base logistique Tiercé

Une consultation a été lancée en octobre pour la maîtrise d'œuvre, le bureau d'études SETEC a été retenu. Une première réunion de lancement s'est tenue le 16 novembre.

Le futur titulaire du marché de collecte doit pouvoir s'installer avant la fin de l'année pour être opérationnel dès le 3 janvier 2022.

3- Tonnages au 30/11/2020

Les derniers chiffres des tonnages collectés sont les suivants :

Ils n'ont pas bougé depuis le dernier comité syndical :

- | | |
|-----------------------|---------------|
| ➤ Ordures ménagères : | 114 kg/an/hab |
| ➤ Emballages/Papier : | 58 kg/an/hab |
| ➤ Verre : | 47 kg/an/hab |

4- Taux de refus

La moyenne 2020 s'élevait à 13.9 % (rappel : 12,9% en 2019).

5- Bornes APIVET

De nouvelles bornes APIVET ont été installées sur les communes suivantes :

- Cheffes
- Chemiré
- Daumeray
- Etriché
- Les Rairies
- Morannes

6- Changement de semaine collecte 2021

Entre 2020 et 2021, deux semaines impaires se suivent. Pour maintenir une collecte tous les 15 jours, la collecte des semaines paires passe en semaines impaires, et inversement.

Le jour et la couleur de référence seront conservés.

→ L'information est communiquée dans le magazine de décembre, dans le calendrier 2021 et dans la presse.

3- TRI A LA SOURCE

Contexte réglementaire

L'article 22 Biodéchets de la Directive 2018/851 adopté par l'Union européenne du 14 juin 2018 stipule que : « Les états membres veillent à ce qu'au plus tard le 31 décembre 2023, les biodéchets soit triés et recyclés à la source, soit collectés séparément et non mélangés avec d'autres types de déchets. »

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire – article 88, modifie l'échéance réglementaire française de généralisation du tri à la source des biodéchets (initialement prévue pour 2025) :

« Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation (de tri et valorisation des biodéchets) s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets. »

L'obligation de tri à la source ne signifie pas obligatoirement la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets en porte-à-porte.

Les collectivités ont accès à toute une palette d'outils pour la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets : gestion de proximité (compostage domestique, partagé en pied d'immeubles ou à l'échelle d'un quartier) avec traitement in situ, collectes séparées (en porte-à-porte ou en apport volontaire) avec traitement centralisé (compostage industriel, méthanisation).

Une enquête téléphonique est actuellement réalisée par le service Prévention pour avoir un état des lieux de la pratique du compostage sur notre territoire.

4- DECHETERIES

1- Evolution barème Eco-mobilier

Le barème de soutien à la collecte des DEA (déchets d'éléments d'ameublement) en déchèteries, versé par l'éco-organisme Eco-Mobilier au SICTOM, comprend :

- une part fixe (2 500€/an/déchèterie)
- une part variable : 20€/t collectée

A partir de 2021, le calcul de la part variable introduit une progressivité en fonction du niveau de remplissage des bennes (incitation à optimiser les transports), allant de 1 à 21€/t.

2- Plateforme déchets verts déchèterie de Châteauneuf

Sur la déchèterie de Châteauneuf-sur-Sarthe, la plateforme de dépôt au sol (végétaux / gravats) aménagée en 2006 est fortement dégradée et nécessite une remise en état sur la partie « végétaux », soit 800 m².

Les travaux, pour un montant TTC de 45 243.84 €, seront réalisés par l'entreprise EIFFAGE courant janvier 2021.

3- Collecte coquillages

Du samedi 19 décembre 2020 au samedi 9 janvier 2021, une benne dédiée aux coquillages sera disposée dans les déchèteries de Tiercé, Seiches, Châteauneuf et Durtal pour collecter et valoriser ces derniers.

4- Horaire fermeture des déchèteries 24 et 31/12

Comme tous les ans, les 4 déchèteries (Chateaufort/Sarthe, Durtal, Seiches/Le Loir et Tiercé), les 24 et 31 décembre, fermeront à 16 h.

Elles seront ouvertes les samedis 26 décembre et 2 janvier.

5- Procédure canicule

La mise en place d'une procédure canicule et sa première application du vendredi 7 août au mercredi 12 août dernier (département placé en alerte canicule de niveau 3), ont fait apparaître des dysfonctionnements liés à l'information des usagers.

Des adaptations mineures vont être mises en place.

5- ISDND TIERCE

1- Centrale photovoltaïque

Initialement prévu en septembre 2020 pour une mise en service en février 2021, le démarrage des travaux a subi un report de 6 mois en raison des conséquences de la crise sanitaire sur les marchés de fournitures de modules.

Planning actualisé :

- Septembre 2020 : lancement AO modules photovoltaïques
- Novembre 2020 :
 - Attribution marché modules
 - Lancement marché travaux
- Janvier 2021 : Attribution marché travaux
- Mars-septembre 2021 : Réalisation des travaux
- Septembre 2021 : réception / mise en service

→ Participation du SICTOM à la société de projet

Le SICTOM Loir et Sarthe a fait le choix de participer à la société de projet « SmilePhotov'Tiercé » (société support de développement/construction/exploitation de la centrale) avec la répartition d'actionariat suivante :

- ALTER Energie : 60%
- Vendée Energie : 30%
- SICTOM Loir et Sarthe : 10%

En phase d'exploitation de la centrale, les sources de recettes pour le SICTOM seront :

- Loyer ISDND : 5 000€/an
- Intéressement aux bénéficiaires de la société : -3 500€/an à + 3 500€/an

2- Installation de biogaz

Depuis son installation en 2002 (1^{ère} tranche) puis 2007 (2^{nde} tranche), le réseau de captage et de destruction du biogaz produit par le massif de déchets est inopérant.

La torchère chargée de brûler ces gaz (essentiellement méthane) avant rejet à l'atmosphère, n'a jamais fonctionné autrement qu'en marche forcée, et seulement les premières années.

Raison probable : équipement installé tardivement, après épuisement de la majorité des biogaz produits par les déchets enfouis.

L'arrêté préfectoral du 28 novembre 2018 prévoit la possibilité d'un démantèlement de cette installation au profit d'un dégazage passif, moyennant la réalisation préalable d'analyses concluant à l'épuisement du gisement de biogaz.

Le bureau d'études GEOSCOPI (44), qui accompagne le SICTOM sur le suivi environnemental du site depuis sa fermeture, va réaliser une campagne de contrôles des biogaz issus du site, en 2 temps :

- 30/11/2020 (période humide)
- Fin printemps 2021 (période sèche)

Si ces investigations justifient l'abandon du réseau de biogaz, de simples événements de dégazage pourront remplacer les drains (réseau aérien acheminant les gaz depuis les 10 points de captage du site jusqu'à la torchère) et la torchère.

Suite au premier contrôle, une production effective de biogaz a été constatée. La torchère qui n'a jamais fonctionné, va devoir être remise en état. (chiffrage en cours)

6- FINANCES

Les résultats estimés au 31/12/2020 font apparaître un excédent global cumulé devrait se situer autour de 2 400 000 €.

Même si la situation est saine, le résultat de fonctionnement baisse un peu plus chaque année.

Pour 2021 :

Dépenses

- Augmentation de la TGAP de 3 € à 8 € pour
- Nouveau centre de tri en septembre 2021 : + 50 €/tonne
- Baisse de la TVA de 10 % à 5.5 % sur :
 - le tri
 - les déchèteries (hors transport)

Recettes

- Les cours de matériaux toujours très incertains
- Baisse du prix de reprise du verre au 1^{er} juillet 2020
- Nouvelle baisse annoncée au 1^{er} janvier 2021 et au 1^{er} juillet 2021

En 2022 :

- Augmentation de la TGAP de 8 € à 11€ pour 7 580 T
- Fusion
- Nouveau marché collecte
- Sortie Loire-Authion

Au vu du besoin de financement pour 2021 et des augmentations certaines pour 2022, **M. le Président propose d'augmenter les tarifs d'environ 1.6% pour limiter une augmentation plus forte en 2022.**

2- Tarifs 2021

1 REOM 2021 particuliers

M. Le Président présente au comité syndical les principes de facturation du service déchets pour les particuliers et propose d'actualiser les tarifs pour 2021 ainsi :

- **augmenter les tarifs forfaitaires et les tarifs des levées au-delà du forfait, en tenant compte du besoin de financement en fonctionnement pour 2021,**
- **maintenir tous les autres tarifs unitaires, notamment les tarifs des passages en déchèterie au-delà du forfait.**

REOM particuliers par semestre	120 l		240 l		360 l	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
1 forfait semestriel pour le porte à porte incluant 6 levées OMR + 9 accès en déchèterie	62 €	63 €	87.50 €	89 €	103 €	105 €
Présentation supplémentaire du conteneur OMR (> 6 /semestre)	4 €	4.10 €	6 €	6.20 €	8 €	8.30 €
Accès supplémentaire en déchèterie (> 9/semestre)	1.50 €					

2 REOM 2021 professionnels / administrations

David LAGLEYZE, Président présente au comité syndical les principes de facturation du service déchets pour les professionnels et les administrations et propose d'actualiser les tarifs pour 2021 ainsi :

- augmenter les tarifs en tenant compte du besoin de financement en fonctionnement pour 2021

TARIFS REOM PROFESSIONNELLE 2021

	2020	2021
① <u>Part Fixe (PF) :</u>	81,00 €	82,00 €/an
□		
② <u>Part Location (PL) :</u>	0,168 €	0,171 €/L/an

Volume Conteneur	80 l. (1)	120 l.	140 l. (1)	180 l. (1)	240 l.
Ordures Ménagères (OMR)	13,68 €	20,52 €	23,94 €	30,78 €	41,04 €
Recyclables/Papiers (DEM)	/	/	/	30,78 €	41,04 €

Volume Conteneur	260 l. (1)	360 l.	500 l.	660 l.	770 l. (1)
Ordures Ménagères (OMR)	/	61,56 €	85,50 €	112,86 €	131,67 €
Recyclables/Papiers (DEM)	44,46 €	61,56 €	/	/	/

(1) Volumes de bacs 80 L, 140 L, 180L (OMR), 260 L et 770 L plus disponibles mais tarifs maintenus pour bacs déjà en place

③ <u>Part Variable (PV) :</u>	0,0140	€/L/levée Ordures Ménagères (OMR)
	0,0070	€/L/levée Recyclables/Papiers (50% du tarif OMR)

Part Fréquence de Collecte (PFC) :

Forfait Collecte en C1 :	170,00 €	172,00 €/an
Forfait Collecte en C2 :	505,00 €	512,00 €/an

5 Facturation des dépôts en déchèterie par matériau au m³:

PROFESSIONNELS - TARIFS 2021 DÉCHÈTERIES

Matériaux	Tarifs 2020	Tarifs 2021	
		Pros SICTOM	Pros hors SICTOM
Papiers/Emballages	25,80 €/m ³	26,20 €/m ³	52,40 €/m ³
Métaux	1,00 €/m ³	1,00 €/m ³	2,00 €/m ³
Tout-venant	15,20 €/m ³	15,40 €/m ³	30,80 €/m ³
Non incinérable	19,80 €/m ³	20,10 €/m ³	40,20 €/m ³
Gravats	19,90 €/m ³	20,20 €/m ³	40,40 €/m ³
Déchets verts	13,60 €/m ³	13,80 €/m ³	27,60 €/m ³
Cartons	4,60 €/m ³	4,70 €/m ³	9,40 €/m ³
Films plastique	21,10 €/m ³	21,50 €/m ³	43,00 €/m ³
Bidons / plastiques durs	8,70 €/m ³	8,80 €/m ³	17,60 €/m ³
Bois traité	10,80 €/m ³	11,00 €/m ³	22,00 €/m ³
Bois brut	8,50 €/m ³	8,60 €/m ³	17,20 €/m ³
D3E / lampes	1,00 €/m ³	1,00 €/m ³	2,00 €/m ³
Mobilier			
Réemploi	10,30 €/m ³	10,50 €/m ³	21,00 €/m ³
Textiles			
Déchets diffus spécifiques	1,55 €/kg	1,60 €/kg	3,20 €/kg
Plaques de plâtre	12,40 €/m ³	12,60 €/m ³	25,20 €/m ³

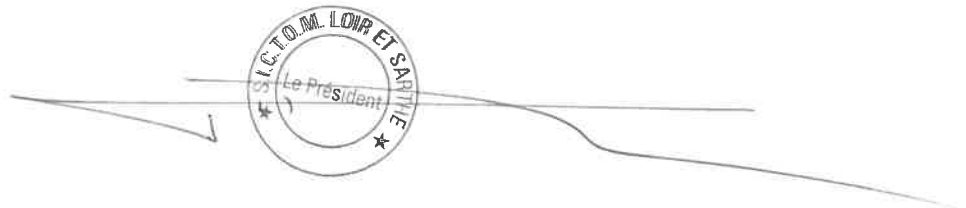
7- DIVERS

Le comité syndical a décidé, à l'unanimité :

- d'accepter de prendre en charge la moins-value globale de la sortie de Fontaine-Milon,
- de donner son accord pour la décision modificative n°2,
- d'autoriser le comptable public à utiliser le solde du compte 1068 afin de comptabiliser les amortissements manquants au 31/12/2020,
- a approuvé le règlement intérieur,
- a donné son accord pour signer la convention avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer le SICTOM au contrat d'assurance groupe.

Fin de la réunion à 11 heures

Le Président
David LAGLEYZE



A handwritten signature in blue ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "S.I.C.T.O.M. LOIR ET SAÏNTE" around the perimeter and "Le Président" in the center. There are two small stars on either side of the central text. The signature is a cursive line that starts with a sharp downward stroke on the left and ends with a long horizontal stroke on the right.

